



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNES COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE L'AVEYRON SAISON 2024/2025

Article 1 : Ce championnat est réservé aux jeunes de moins de 19 ans, détenteur(rice)s d'une licence compétition, pour les initier à la compétition.

Article 2 : Il ne générera aucune cotisation supplémentaire pour les clubs.

Article 3 : Le plafond des points est abandonné, mais la cascade devra être respectée si plusieurs équipes du même club.

Article 4 : Il se déroulera sous le format "Coupe Davis". **Chaque équipe peut être composée librement (2 joueuses, 2 joueurs, ou un joueur et une joueuse).**

Article 5 : Une entente entre clubs est autorisée pour composer une ou plusieurs équipes.

Article 6 : Sur la feuille d'inscription, il devra être spécifié : le nom, le prénom, l'âge, le sexe, et le nombre de points pour chaque joueur(se) en début de phase, plus le correspondant (*nom, prénom et téléphone portable*) de chaque équipe.

Article 7 : La 1ère journée aura lieu le 8 déc. 2024, la 2è, le 5 janv, la 3è, le 9 fév, et la 4è, le 2 mars 2025.

Article 8 : La phase 1 sera regroupée sur une journée en 2024, et la phase 2 sur trois journées en 2025. Ce mode d'organisation pourrait évoluer fonction du nombre d'équipes engagées, et se rapprocher de celui du championnat par équipes "senior".

Article 9 : Les clubs sont invités à candidater pour recevoir une de ces journées. Ils pourront proposer un goûter/buvette, payante ou non, selon leur choix.

Article 10 : Ces joueur(se)s sont autorisé(e)s à jouer dans une équipe évoluant en championnat départemental "senior", à condition que la journée du championnat Jeunes ne se déroule pas aux mêmes horaires.

Article 11 : L'ordre des 5 rencontres, au meilleur des 5 manches de 11 points, sera : A contre W, B contre X, A contre X, B contre W et le double. Toutes les parties sont jouées.

Article 12 : Le coefficient appliqué pour ce championnat Jeunes sera de 0,5.

Article 13 : L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu 3 victoires.

Article 14 : 2 points seront attribués à l'équipe victorieuse, 1 point à l'équipe perdante, aucun pour une équipe absente. En cas d'égalité de points, en fin de championnat, le classement général sera effectué sur la base du goal-average général.

Article 15 : Des divisions seront créées : D1, D2, D3, ... avec 3 équipes par division. Après chaque journée, la dernière équipe de D1 descendra en D2, de D2 en D3, La première de D2 accédera à la D1, de D3 à la D2,

Article 16 : Le Juge-Arbitre sera de la responsabilité du club qui reçoit, comme les autres championnats par équipes.

Article 17 : Les résultats seront saisis sur SPID, de la même façon que les championnats départementaux. Les feuilles de match seront remontées à Georges Andrieux, mail : georgesandrieux@wanadoo.fr au plus tard 72 heures après la rencontre.

Article 18 : Les organisateurs s'autorisent à modifier ce règlement en cours de saison, pour l'améliorer, l'adapter à toute évolution, si nécessaire. Les correspondants des équipes en seront rapidement informés.

Article 19 : Ce règlement, modifié le ... octobre 2024, entrera en vigueur, au plus tard dans la semaine suivante. Il sera porté à la connaissance des clubs de tennis de table de l'Aveyron via le site du Comité Départemental : <https://www.cdping12.com> et par mail avant les inscriptions de leurs équipes.